

-Avis aux usagers-

Fermeture temporaire des routes forestières des Ruisselets et des Jutauderies

AUTORISATION DE TIR DU SANGLIER EN FORET DOMANIALE DE RENNES

LE MARDI 28 FEVRIER 2023

- Vu le bail de chasse en date du 30 octobre 2015 du lot 1 de la forêt domaniale de Rennes au nom de l'Association cynégétique de St Roux,
- Vu les modalités d'exécution du plan de gestion Sanglier déléguées à l'association cynégétique de Saint-Roux pour la campagne de chasse 2022-2023,
- Vu la surdensité de sangliers et des dégâts constatés notamment au niveau des parcelles 153-154 de la forêt domaniale de Rennes, lot 1, sises à proximité de l'A84,
- Vu les résultats encourageants de la battue du 02 février 2023 qui ont permis de diminuer partiellement la population de sangliers,
- Vu les enjeux majeurs au plan de la sécurité publique qui demeurent pour les usagers de la forêt domaniale de Rennes et des usagers de l'A84,
- Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle battue afin de diminuer la forte surdensité de sangliers dans ce secteur au regard des enjeux de sécurité publique,
- Considérant que les règles de sécurité doivent être observées,

La Directrice de l'agence territoriale Bretagne, autorise l'association cynégétique de Saint-Roux à effectuer, le mardi 28 février 2023, une battue au sanglier en forêt domaniale de Rennes.

A cette fin, pour des raisons de sécurité publique, la zone concernée par la battue au sanglier est fermée au public de 9h00 à 18h00 (plan joint en annexe 1).

Les principaux accès à la zone seront fermés et matérialisés par des barrières avec affichage de la présente décision, à la charge de l'association cynégétique de St Roux. L'organisation de cette battue reste sous la responsabilité de l'association cynégétique de St Roux.

La présente décision fait l'objet d'une information à :

La commune de Thorigné-Fouillard, la commune de Liffré, la gendarmerie de Liffré, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, l'Office français de la Biodiversité d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 13 février 2023

La Directrice d'Agence territoriale
de l'ONF Bretagne



Marie DUBOIS

ANNEXE 1 – ZONE CONCERNÉE PAR LA BATTUE AU SANGLIER du 28/02/2023

